

DELIBERATION 2019-03

LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-QUATRE JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. – Mme FABRY V. – Mme SALOMON ML. – M. CARABASSE P. – M. RIO F.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme MAUREL P. procuration à M. MARTIN-LAVAL Bruno - Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN D.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C. - M. VERNAY P.

Monsieur Benjamin LE BLEVEC a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Taux d'imposition communaux des taxes directes locales pour l'année 2019

Vu l'avis de la Commission Finances du 28 janvier 2019 ;

Conformément aux orientations budgétaires présentées lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2018, Madame le Maire propose que les taux d'imposition communaux des taxes directes locales pour l'année 2019 restent inchangés par rapport à 2018.

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les taux suivants :

- Taxe d'habitation : **14,11 %**
- Taxe foncière sur le bâti : **25,10 %**
- Taxe foncière sur le non bâti : **96,14 %**

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	23
Contre	1 : M. CARABASSE P.
Abstention	2 : M. RIO F. – Mme FABRY V.

Envoyé en préfecture le 01/02/2019

Reçu en préfecture le 01/02/2019

Affiché le 01/02/2019

ID : 034-213402704-20190201-03_2019-DE

SLOW

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **ADOpte** les taux proposés pour l'exercice 2019 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas

